

Réunion du 29 mai 2019

P.V. n° 36

Président : M. MASSON.

Présents : MM. DEMARET - FAURE.

Administratif : M. MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 81 euros.

Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 30.3 des R.G. de la Ligue).

CHAMPIONNATS

U19 REGIONAL 1

Match n° 20566199 – Poule A – A.S. St-Junien – E.F. Val de Vienne / F.C. Chauray du 26/05/2019

Courriel du F.C. Chauray du 24/05/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Chauray**.

Amende de 46 euros pour forfait au F.C. Chauray (2^{ème} forfait).

Match n° 20566358 – Poule B – U.A. Cognac Football / Stade Bordelais A.S.P.T.T. du 25/05/2019

Courriel de l'U.A. Cognac Football du 25/05/2019 à 10h40 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.A. Cognac Football**.

Amende de 46 euros pour forfait à l'U.A. Cognac Football (2^{ème} forfait).

Match n° 20566448 – Poule C – A.S. Tarnos / S.A.G. Cestas du 25/05/2019

Courriel du S.A.G. Cestas du 23/05/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du S.A.G. Cestas**.

Amende de 46 euros pour forfait au S.A.G. Cestas (1^{er} forfait).

Match n° 20566449 – Poule C – E.S. Blanquefortaise / Ent. Boe Bon Rencontre du 25/05/2019

Courriel de l'Ent. Boe Bon Rencontre du 24/05/2019 informant de son forfait.

S'agissant du troisième forfait, la commission déclare le **forfait général de l'Ent. Boe Bon Rencontre**.

Amende de 183 euros pour forfait général à l'Ent. Boe Bon Rencontre.

C'était le dernier match de la saison pour cette équipe

U19 REGIONAL 2

Match n° 21154408 – Poule A - Niveau 1 – E.S. Eysinaise / O.L. St-Liguair Niort du 26/05/2019

Courriel de l'O.L. St-Liguair Niort du 24/05/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'O.L. St-Liguair Niort.**

Amende de 46 euros pour forfait à l'O.L. St-Liguair Niort (2^{ème} forfait).

Match n° 21154452 – Poule B - Niveau 1 – E.S. Guérétoise / St-Seurin Junior Club du 26/05/2019

Absence de St-Seurin Junior Club.

La Commission déclare le **forfait de St-Seurin Junior Club.**

Amende de 46 euros pour forfait à St-Seurin Junior Club (2^{ème} forfait).

St-Seurin Junior Club sera débité de 52.93 euros (frais de déplacement de l'arbitre).

Match n° 21154455 – Poule B - Niveau 1 – J.A. Isle – U.S.A. Condat sur Vienne / F.C. de St-Médard en Jalles du 26/05/2019

Absence du F.C. de St-Médard en Jalles.

La Commission déclare le **forfait du F.C. de St-Médard en Jalles.**

Amende de 46 euros pour forfait au F.C. de St-Médard en Jalles (1^{er} forfait).

Le F.C. de St-Médard en Jalles sera débité de 24.06 euros (frais de déplacement de l'arbitre).

Match n° 21154497 – Poule C - Niveau 1 – E.S.M.A.N. / U.S. Portugaise de Pau du 25/05/2019

Courriel de l'E.S.M.A.N. du 25/05/2019 à 19h30 s'excusant de ne pas avoir prévenu la LFNA et son adversaire de son forfait, et par conséquent l'arbitre central qui était présent.

La Commission déclare le **forfait du F.C. de l'E.S.M.A.N.**

Amende de 46 euros pour forfait à l'E.S.M.A.N. (2^{ème} forfait).

L'E.S.M.A.N. sera débité de 27.27 euros (frais de déplacement de l'arbitre).

Match n° 21154498 – Poule C - Niveau 1 – A.F. Casseneuil Pailloles Ledat 47 / F.C. Bourbaki Pau du 26/05/2019

Courriel du F.A. Bourbaki Pau du 23/05/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.A. Bourbaki Pau.**

Amende de 46 euros pour forfait au F.A. Bourbaki Pau (1^{er} forfait).

Match n° 21154542 – Poule D – Niveau 2 – Stade Vouillé / C.O. Cerizay du 26/05/2019

Courriel du C.O. Cerizay du 25/05/2019 à 15h18 informant de son forfait.

S'agissant du troisième forfait, la commission déclare le **forfait général du C.O. Cerizay.**

Amende de 183 euros pour forfait général au C.O. Cerizay.

C'était le dernier match de la saison pour cette équipe

Match n° 21154589 – Poule E – Niveau 2 – U.S. La Cattede / U.S. St-Léonard de Noblat – Foot Sud 87 – A.S. St-Just le Martel du 26/05/2019

Courriel de l'U.S. St-Léonard de Noblat du 25/05/2019 à 13h28 informant de son forfait.

S'agissant du troisième forfait, la commission déclare le **forfait général de l'U.S. St-Léonard de Noblat – Foot Sud 87 – A.S. St-Just le Martel.**

Amende de 183 euros pour forfait général à l'U.S. St-Léonard de Noblat.

C'était le dernier match de la saison pour cette équipe

Match n° 21154633 – Poule F – Niveau 2 – G.J. Sud Saintonge / F.C. St-Laurent d'Arce St-Gervais du 25/05/2019

Courriel de G.J. Sud Saintonge du 24/05/2019 informant de son forfait.

S'agissant du troisième forfait, la commission déclare le **forfait général de G.J. Sud Saintonge.**

Amende de 183 euros pour forfait général à G.J. Sud Saintonge.

C'était le dernier match de la saison pour cette équipe.

Match n° 21154678 – Poule G - Niveau 2 – Ardanavy F.C. / Biscarrosse O. du 26/05/2019

Courriel de Biscarrosse O. du 25/05/2019 à 12h25 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Biscarrosse O.**

Amende de 46 euros pour forfait à Biscarrosse O. (1^{er} forfait).

Match n° 21154721 – Poule H - Niveau 2 – A.S. Artix / S.A. Mauléonais du 25/05/2019

Courriel du S.A. Mauléonais du 24/05/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du S.A. Mauléonais.**

Amende de 46 euros pour forfait au S.A. Mauléonais (2^{ème} forfait).

U18 REGIONAL 1

Match n° 20566604 – Poule A – E.S. Buxerolles / A.S. Panazol du 25/05/2019

Courriel de l'A.S. Panazol du 24/05/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. Panazol.**

Amende de 46 euros pour forfait à l'A.S. Panazol (2^{ème} forfait).

Match n° 20566692 – Poule B – E.S. Saintes Football / Bergerac Périgord F.C. du 25/05/2019

Courriel du Bergerac Périgord F.C. du 25/05/2019 à 13h33 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du Bergerac Périgord F.C.**

Amende de 46 euros pour forfait au Bergerac Périgord F.C. (1^{er} forfait).

Match n° 20566695 – Poule B – E.S.A. Brive / S.A.G. Cestas du 25/05/2019

Courriel du S.A.G. Cestas du 23/05/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du S.A.G. Cestas.**

Amende de 46 euros pour forfait au S.A.G. Cestas (1^{er} forfait).

U18 REGIONAL 2

Match n° 20566876 – Poule A – Canton Aunisien F.C. / Avenir Nord Foot 87 du 25/05/2019

Courriel de l'Avenir Nord Foot 87 du 23/05/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'Avenir Nord Foot 87.**

Amende de 46 euros pour forfait à l'Avenir Nord Foot 87 (2^{ème} forfait).

Match n° 20567147 – Poule B – E.S. Bruges / O.F.C. de Ruelle du 25/05/2019

Courriel de l'O.F.C. de Ruelle du 24/05/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'O.F.C. de Ruelle.**

Amende de 46 euros pour forfait à l'O.F.C. de Ruelle (1^{er} forfait).

Match n° 20567237 – Poule C – G.J. Val de Guyenne 47 / F.A. Morlaas Est Béarn du 25/05/2019

Courriel du G.J. Val de Guyenne 47 du 24/05/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du G.J. Val de Guyenne 47.**

Amende de 46 euros pour forfait au G.J. Val de Guyenne 47 (2^{ème} forfait).

U17 REGIONAL 2

Match n° 21130146 – Poule A – La Ligugéenne – F.C. Smarves 1936 – U.S. Iteuil – E.S. St-Benoît – F.C. Fontaine le Comte / E.S.M. La Souterraine du 25/05/2019

Courriel de l'E.S.M. La Souterraine du 27/05/2019 indiquant avoir été prévenu par le club recevant le 25/05/2019 à 14h20 qu'il déclarait forfait, alors que le club visiteur était en train d'arriver sur place (environ 1 heure avant le match).

La Commission déclare le forfait de La Ligugéenne – F.C. Smarves 1936 – U.S. Iteuil – E.S. St-Benoît – F.C. Fontaine le Comte, tout en regrettant n'avoir reçu un courriel de ce club que le 28/05/2019 (après demande) pour confirmer son forfait.

Amende de 46 euros pour forfait à La Ligugéenne (1^{er} forfait).

De plus, l'arbitre central et l'observateur se sont également déplacés.

La Ligugéenne sera débitée des frais de déplacement de ces deux officiels (48.12 euros).

La Ligugéenne sera également débitée de 116 euros (116 km x 1 euro du km aller) pour en créditer l'E.S.M. La Souterraine : forfait du club recevant qui n'a pas prévenu le club visiteur.

Match n° 21130184 – Poule B – S.A. Mérignacais (2) / C.M.O. Bassens du 04/05/2019

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 23/05/2019 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

U16 REGIONAL 1

Match n° 20568324 – Poule A – U.A. Niort St-Florent / S.A. Le Palais sur Vienne du 25/05/2019

Courriel de la S.A. Le Palais sur Vienne du 24/05/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de la S.A. Le Palais sur Vienne.**

Amende de 46 euros pour forfait à la S.A. Le Palais sur Vienne (1^{er} forfait).

Match n° 20568688 – Poule C – Aviron Bayonnais / U.S. Lormont du 25/05/2019

Courriel de l'U.S. Lormont du 24/05/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S. Lormont.**

Amende de 46 euros pour forfait à l'U.S. Lormont (1^{er} forfait).

U16 REGIONAL 2

Match n° 20568956 – Poule C – Langon F.C. / J.A. Dax Entente du 25/05/2019

Courriel de la J.A. Dax du 23/05/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de la J.A. Dax Entente.**

Amende de 46 euros pour forfait à la J.A. Dax (1^{er} forfait).

Le Président,
Joel MASSON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 31/05/2019 par le Secrétaire Général, Luc RABAT.